

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT LA FERTE-GAUCHER

Accueil de loisirs (mercredis/vacances) : 1 bis rue Robert Legraverend 77320 La Ferté-Gaucher

Périscolaire matin : École du Grand Morin, rue d'Orient 77320 La Ferté-Gaucher

Périscolaire soir + 6 ans : École du Grand Morin, rue d'Orient 77320 La Ferté-Gaucher

Périscolaire soir – 6 ans : Espace Alain Peyrefitte, rue du Champ de Foire, 77320 La Ferté-Gaucher

CONTACTS :

- **Directrice de l'accueil de loisirs :** Mme LOPPIN-ANTIMI Alizée
alizee.loppin-antimi@famillesrurales.org ou 06.85.26.37.87
- **Adresse mail de l'accueil de loisirs :** alsh.la-ferte-gaucher@famillesrurales.org
- **Adresse mail pour la facturation :** fr.ile-de-france@famillesrurales.org
- Nous sommes joignables du lundi au vendredi de 8h à 18h. Pour toute urgence, concernant votre enfant durant les heures périscolaires, veuillez contacter les animateurs au 06.85.26.37.87.

COMPOSITION DU DOSSIER :

En cas de séparation, un dossier complet par parent doit être fourni

Documents à restituer complets à l'accueil de loisirs :

1. Fiche d'inscription 2026/2027 (une fiche par enfant)
2. Fiche sanitaire (une fiche par enfant)
3. Autorisation de prise de vue (une autorisation par enfant)
4. Formulaire d'adhésion à Familles Rurales (un formulaire par famille, ou la carte d'adhésion si vous êtes adhérent Familles Rurales dans une autre commune)

Autre document à fournir pour l'inscription :

- Une copie du carnet de santé partie vaccination à jour des vaccins obligatoires (ne pas oublier de vérifier la présence du nom de l'enfant sur ces pages)
- Une copie du livret de famille,
- Une copie du jugement de divorce ou séparation (si concerné),
- Une copie de l'attestation de la carte vitale sur laquelle apparaît l'enfant
- Une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile valable pour l'année scolaire 2026-2027
- Deux photos d'identité de votre enfant
- Une copie de l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 (en cas de non-présentation de l'avis d'imposition à jour, le tarif maximum sera appliqué)

Autres documents constituant le dossier d'inscriptions :

- Courrier sur l'adhésion
- Règlement intérieur de l'accueil de loisirs

FICHE D'INSCRIPTION 2026 / 2027

ACCUEIL DE LOISIRS DE LA FERTE-GAUCHER

ENFANT

Nom Prénoms

Date de naissance/...../..... Département Sexe : M F

Adresse :

École fréquentée : Commune de l'école :

Allergie alimentaire oui non Si oui, laquelle :

Régime alimentaire spécifique :

Asthme : oui non

P.A.I * oui non (*se référer au point 4 du règlement intérieur)

Mon enfant est bénéficiaire de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) : oui non demande en cours

RESPONSABLES LEGAUX

1^{er} représentant légal
(Destinataire de la facturation)

2nd représentant légal/ass. Familial

NOM :

.....

NOM :

.....

Prénom :

.....

Prénom :

.....

Lien de parenté :

.....

Lien de parenté :

.....

Situation familiale :

.....

Situation familiale :

.....

Adresse :

.....

Adresse :

.....

Téléphone :/...../...../...../.....

Téléphone :/...../...../...../.....

Portable :/...../...../...../.....

Portable :/...../...../...../.....

Tél Pro :/...../...../...../.....

Tél Pro :/...../...../...../.....

Les données administratives que vous nous transmettez sont accessibles uniquement aux personnels autorisés (personnel administratif et encadrant), dans le but de gérer la facturation et de garantir la sécurité de votre enfant pendant son accueil.

Conformément à nos obligations légales, certaines de ces informations doivent être conservées pendant une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez à tout moment accéder à vos données personnelles, les rectifier ou en demander l'effacement. Toutefois, certaines données étant nécessaires au bon fonctionnement du service et au respect de nos obligations réglementaires, leur suppression pourrait rendre impossible l'accueil de votre enfant dans notre structure.

En remplissant ce dossier, vous acceptez que ces données soient traitées.

En signant, j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur, et m'engage à le respecter.

Signature(s) obligatoire(s) des responsables légaux :

Fait à :

Le :

Lu et approuvé

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

ACCUEIL DE LOISIRS DE LA FERTE-GAUCHER

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Sexe : **Féminin** **Masculin**
(Entourer la mention correspondante)

Vaccination :

Joindre, **obligatoirement**, la copie du carnet de vaccination.

Si le meneur n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

Allergies : *(Entourer la mention correspondante)*

Alimentaires : **Oui Non**

Médicamenteuses : **Oui Non**

Autres (animaux, plantes, pollen, ...) : **Oui Non**

Précisez :

.....
Si oui, il faudra joindre au dossier, un **certificat médical**, précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Recommandations des parents (*port de lunettes/lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne ...*) :

.....
.....
.....
.....
Le mineur, présente-t-il un problème de santé : *(Entourer la mention correspondante)* **Oui Non**

Si oui, veuillez préciser ci-après, de quoi s'agit-il pour aider l'équipe :

.....
.....
Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

Personnes à prévenir en cas de nécessité :

Nom - Prénom : Tél. : Lien :

Nom - Prénom : Tél. : Lien :

Activités :

De fait, nous autorisons notre enfant à participer aux activités organisées par la Fédération Familles Rurales, à voyager par moyen de transport collectif et à se baigner.

Votre enfant sait nager : (*Entourer la mention correspondante*) **Oui **Non****

Si oui, veuillez nous transmettre une attestation pour le justifier (Brevet de natation, attestation de réussite ...)

Autorisation parentale :

Je soussigné(e), responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

J'autorise Familles Rurales à présenter mon enfant à un médecin, en cas de soins à donner d'urgence et si nécessaire sous anesthésie.

Nous nous engageons à rembourser les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques éventuels.

Si cela est possible, nous souhaitons la consultation du docteur :

Adresse :

Téléphone :

Ou l'hospitalisation à (*précisez le nom de l'hôpital*)

Personnes autorisées à récupérer l'enfant :

Nom - Prénom : Tél. : Lien :

Nom - Prénom : Tél. : Lien :

Signature des parents ou du tuteur légal :

Le :

Lu et approuvé

Fiche d'adhésion 2026-2027

Accueil de loisirs de La Ferté-Gaucher
Montant de la cotisation : 30,00 €

Nouvelle adhésion

Renouvellement d'une adhésion

Vous

Nom : Prénom : Date de naissance :

☎ : 📞 : ✉ :

Adresse postale :
.....

N° Allocations Familiales :

Activité professionnelle : O Artisan O Cadre O Chef d'entreprise O Commerçant O Demandeur d'emploi O Employé
O Enseignant O Etudiant O Exploitant agricole O Fonctionnaire d'état O Fonctionnaire hospitalier O Fonctionnaire territorial
O Ouvrier O Parent au foyer O Profession libérale O Retraité O Salarié agricole

Régime social : O Education Nationale O Etranger O Fonction publique O MSA O France Télécom O La Poste
O Régime général O Régime particulier O Régime spécial O Autre

Situation de famille : O Célibataire O Marié(e) O Monoparentale O Pacsé(e) O Séparé(e) ou divorcé(e) O Veuf(e) O Vie
maritale

Votre conjoint(e)

Nom : Prénom : Date de naissance :

☎ : 📞 : ✉ :

Activité professionnelle : O Artisan O Cadre O Chef d'entreprise O Commerçant O Demandeur d'emploi O Employé
O Enseignant O Etudiant O Exploitant agricole O Fonctionnaire d'état O Fonctionnaire hospitalier O Fonctionnaire territorial
O Ouvrier O Parent au foyer O Profession libérale O Retraité O Salarié agricole

Régime social : O Education Nationale O Etranger O Fonction publique O MSA O France Télécom O La Poste
O Régime général O Régime particulier O Régime spécial O Autre

Vos enfants à charge

			En Situation de handicap	Mort pour la France
Nom :	Prénom :	Date de naissance :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom :	Prénom :	Date de naissance :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom :	Prénom :	Date de naissance :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom :	Prénom :	Date de naissance :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom :	Prénom :	Date de naissance :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cochez cette case si vous ne souhaitez pas recevoir la lettre d'information électronique envoyée
par la Fédération Nationale

Cochez cette case si vous souhaitez recevoir votre carte d'adhérent par mail.

REGLEMENT INTERIEUR 2026/2027 ACCUEIL DE LOISIRS DE LA FERTE-GAUCHER

Les accueils de Loisirs Sans Hébergements sont des lieux d'accueils, de découverte, de rencontres, d'échanges et de jeux favorisant l'épanouissement de l'enfant dans le respect des règles fondamentales de vie en société.

1. STRUCTURE RESPONSABLE ET LIEUX D'ACCUEILS

La fédération territoriale FAMILLES RURALES d'Île-de-France, 56 rue de la Fontaine, 77240 CESSON, est responsable du fonctionnement de l'accueil de loisirs et est nommée organisateur.

Accueil de loisirs (mercredis/vacances) : 1 bis rue Robert Legraverend 77320 La Ferté-Gaucher

Périscolaire matin : École du Grand Morin, rue d'Orient 77320 La Ferté-Gaucher

Périscolaire soir + 6 ans : École du Grand Morin, rue d'Orient 77320 La Ferté-Gaucher

Périscolaire soir – 6 ans : Espace Alain Peyrefitte, rue du Champ de Foire, 77320 La Ferté-Gaucher

2. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCUEIL

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans (de la petite section maternelle au CM2). L'accueil de loisirs est ouvert toute l'année les mercredis en semaines scolaires, et du lundi au vendredi (sauf jours fériés), durant les petites vacances scolaires et vacances d'été dans la limite des places disponibles.

L'équipe d'animation prend en charge votre enfant :

- **En périscolaire :** de 7h00 à 8h30 pour l'accueil du matin et de 16h30 à 19h00 pour l'accueil du soir. Voir tarifs en pièce jointe.
- **En accueil de Loisirs (mercredis et vacances scolaires) :** Journée complète de **7h00 à 19h00**.

Le matin, les parents doivent obligatoirement confier leur enfant à l'animateur et le soir le récupérer auprès de ce dernier. Les parents ou accompagnants devront obligatoirement remplir la feuille d'émargement présente à l'accueil. Cette dernière mentionne les éléments suivants : l'heure d'arrivée et de départ de l'enfant, sa température, le nom de l'accompagnant ainsi que sa signature. Si un enfant est récupéré le soir par son grand frère ou sa grande sœur, une attestation doit être fournie par les parents.

Nous vous rappelons que le trajet du domicile au périscolaire et/ou accueil de loisirs est de la responsabilité des parents. **Nous n'autorisons aucun enfant à quitter seul l'accueil de loisirs.**

En cas d'empêchement, merci d'indiquer sur la fiche de renseignements le nom de la/les personne(s) habilitée(s) à venir chercher votre enfant à la sortie du périscolaire ou de l'accueil de loisirs.

L'équipe d'animation pourra être amenée à demander une pièce d'identité pour toute nouvelle personne venant chercher l'enfant.

Tout retard éventuel doit être notifié par téléphone aux animateurs. Les retards sont facturés par enfant comme suit :

- **Moins de 10 minutes de retard : 5 euros**
- **Entre 10 et 30 minutes de retard : 15 euros**
- **Plus de 30 minutes de retard : 30 euros**

Dans le cas où aucun adulte ne se présente pour récupérer l'enfant à la fermeture du service, le responsable est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires en prévenant les autorités compétentes (Police, gendarmerie).

3. CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Toute famille souhaitant inscrire un enfant sur la structure doit nous communiquer un dossier d'inscription complet, constitué de

- Fiche d'inscription 2026/2027 (une fiche par enfant)
- Fiche sanitaire (une fiche par enfant)
- Autorisation de prise de vue (une autorisation par enfant)
- Formulaire d'adhésion à Familles Rurales (un formulaire par famille, ou la carte d'adhésion si vous êtes adhérent Familles Rurales dans une autre commune)
- Une copie du carnet de santé partie vaccination à jour des vaccins obligatoires (ne pas oublier de vérifier la présence du nom de l'enfant sur ces pages)
- Une copie du livret de famille,
- Une copie du jugement de divorce ou séparation (si concerné),
- Une copie de l'attestation de la carte vitale sur laquelle apparaît l'enfant
- Une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile valable pour l'année scolaire 2026-2027
- Deux photos d'identité de votre enfant
- Une copie de l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 (en cas de non-présentation de l'avis d'imposition à jour, le tarif maximum sera appliqué)

Une fois le dossier complet remis à la direction, les familles auront accès à **l'espace famille Inoé**, sur lequel s'effectuent les réservations des mercredis, des vacances ainsi que du périscolaire.

Les inscriptions s'effectuent au maximum :

- 48 heures à l'avance pour le périscolaire et les mercredis
- 15 jours à l'avance pour les vacances

Sans inscription, aucun enfant ne sera accepté, sauf cas exceptionnel (hospitalisation, décès, entretien d'embauche avec justificatif...)

Dans le cas où les parents ne respecteraient pas le règlement intérieur, la direction de l'accueil de loisirs se réserve le droit de réexaminer l'inscription de l'enfant.

Un certificat de non-contagion peut être demandé en cas de maladies contagieuses.

4. INSCRIPTIONS SPÉCIFIQUES

Nous informons les familles que dans un souci de confort et de sécurité nous ne pourrions accepter un enfant porteur de plâtre, broche... que sur présentation d'un certificat médical attestant que l'enfant peut participer à la vie collective et aux activités prévues. Les enfants relevant d'institutions spécialisées ou médicalisées ne pourront être acceptés qu'après étude de leur situation auprès de la direction de Familles Rurales. Un courrier de demande d'étude doit être adressé à la direction qui prendra contact avec la famille. À l'issue de ce rendez-vous, Familles Rurales émettra une autorisation favorable ou défavorable à la famille.

Si votre enfant a un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) merci de nous fournir une copie ainsi que les médicaments et la prescription médicale si besoin. Vous pouvez remplir le document d'autorisation d'utilisation du PAI scolaire.

Les parents dont l'allergie de leur enfant n'a pas encore fait l'objet de l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé **devront prendre contact avec la Direction de l'ALSH.**

5. FACTURATION ET RÈGLEMENTS

En inscrivant son enfant au sein de la structure, la famille consent à régler les factures qui sont éditées chaque mois et qui comprennent les frais d'adhésion, les frais de participations à l'accueil, les frais de retards et les compléments pour les sorties.

La structure accepte les règlements par chèque (Ordre : Familles Rurales IDF), espèces, virement bancaire, carte bancaire sur l'espace famille, chèques CESU, chèques ANCV.

Les factures sont éditées en début de mois et sont disponibles sur l'espace famille et envoyées par mail. Elles sont disponibles en version papier sur demande auprès de la directrice.

Les factures sont à régler sous 15 jours suivant l'édition de la facture.

En cas de non-règlement, Familles Rurales se réserve le droit de bloquer l'accès à l'espace famille et d'engager toute action jugée utile visant à recouvrer les sommes dues et ne plus accueillir les enfants sur la structure.

La facturation est gérée par le siège, joignable au 01.64.06.13.76 ou fr.ile-de-france@famillesrurales.org (9h30-12h30 et 14h00-16h30, fermé les lundis et les jeudis matins).

L'accueil de loisirs bénéficie de financements de la Communauté de Communes des 2 Morin, de la Mairie de La Ferté-Gaucher et de la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne.

6. ANNULATIONS

Vous pouvez effectuer vos annulations sur l'espace famille, de la même manière que pour les réservations :

- Les annulations en ligne pour le périscolaire sont prises en compte au maximum le jeudi à 8h pour la semaine qui suit.
- Les annulations en ligne pour les mercredis sont prises en compte au maximum le lundi 8h pour le mercredi qui suit.
- Les annulations en ligne pour les vacances scolaires sont prises en compte au maximum 15 jours avant le début de la semaine d'accueil.

Passé ces délais, que ce soit pour le périscolaire, les mercredis ou les vacances scolaires, toute modification et/ou annulation sera prise en compte 48h à l'avance **hors week-end** et avant 11h du matin au 06.85.26.37.87 **ET** par mail : alsh.la-ferte-gaucher@famillesrurales.org

À défaut, toutes prestations seront facturées. Nous vous prions d'adresser les modifications par mail afin d'éviter toute contestation.

Sur présentation d'un certificat médical, les prestations vous seront remboursées, sauf le premier jour. **Nous vous prions de nous fournir les certificats médicaux le jour de l'absence de votre enfant afin de nous permettre d'annuler les repas, à défaut, les prestations seront facturées.**

7. REPAS ET GOUTER

Pour les mercredis et les vacances, le tarif à la journée comprend le repas du midi et le goûter. Des repas spéciaux peuvent être commandés en fonction du régime alimentaire de l'enfant.

Pour le périscolaire, les goûter doit être fourni par la famille.

8. ACTIVITÉS ET SORTIES

Nous vous demandons d'habiller les enfants de façon adaptée, simple et pratique. Pour les activités extérieures, le port des chaussures de sport (tennis, baskets) est recommandé. L'étiquetage des vêtements est conseillé.

Pour les plus petits, des vêtements de rechange dans les sacs sont préconisés en cas d'accident hygiénique.

Les plannings d'activités seront communiqués aux familles avant le début des vacances. Pour les sorties exceptionnelles, un supplément pourra être demandé aux familles.

9. EXCLUSION TEMPORAIRE

Dans le cas où le comportement d'un enfant ne permettrait pas d'assurer la sécurité physique, morale ou/ou affective de l'enfant concerné, des autres enfants ou des animateurs, Famille

Rurales se réserve le droit de ne plus accepter un enfant.
Avant toute exclusion, temporaire, les familles auront été alertées par les équipes d'animation, à l'oral et par mail.

Si le comportement n'évolue pas, un courrier de demande de rendez-vous sera envoyé et le principe d'exclusion sera évoqué lors de ce rendez-vous si le comportement n'évolue pas.

Si on comportement de l'enfant n'évolue toujours pas, une exclusion temporaire pourra être imposée par l'accueil de loisirs, avec la mise en place d'un deuxième rendez-vous.

Aucune exclusion définitive ne peut être prononcée, mais en cas de récidive ou pour des faits très graves, une exclusion longue (6 à 18 mois) peut être proposée.
Lors de l'exclusion, les prestations ne vous sont pas facturées.

10. ENCADREMENT

L'équipe d'animation est composée d'animateurs placés sous l'autorité du directeur de l'accueil de loisirs. Le directeur tient journallement une fiche de présence des enfants.
Le directeur de l'accueil de loisirs à la responsabilité :

- de l'accueil des enfants et des parents (inscription, admission, accueil quotidien, protocole sanitaire)
- de l'encadrement des enfants
- du respect des règles de santé, d'hygiène et de sécurité
- du personnel placé sous son autorité
- de la conception et de l'application du projet pédagogique
- de l'application du règlement intérieur
- du suivi des dossiers des enfants
- de la tenue du registre des présences et des faits journaliers.

Les animateurs ont pour rôle :

- d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- de construire une relation de qualité avec les enfants qu'elle soit individuelle ou collective
- de participer à l'accueil, à la communication et au développement de relations avec les différents acteurs et veille notamment à prévenir toute forme de discrimination
- d'encadrer et d'animer la vie quotidienne et les activités
- d'accompagner les enfants dans la réalisation de leurs projets

11. AUTRES INFORMATIONS

Effets personnels :

Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, bijoux, objets de valeur. L'ALSH décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Dégradations :

S'il s'avère que les dégradations volontaires du matériel, de vêtements ou autres sont causées

par l'enfant, la famille de ce dernier sera convoquée. Après analyse de la situation, les détériorations seront à la charge des parents.

Séparation parentale :

En cas de conflits familiaux et notamment si les parents sont séparés, ils devront remettre au directeur la copie du document officiel indiquant clairement le mode de garde de l'enfant et de fournir un calendrier précis quant au suivi de celui-ci.

Communication :

Vous pouvez nous retrouver sur notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/centredeloisirs.lfg>

Tous les documents concernant l'accueil de loisirs sont disponibles sur :

<https://iledefrance.famillesrurales.org/149/accueil-de-loisirs-de-la-ferte-gaucher>

L'accès à l'espace famille se fait sur le site :

<https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=10079153#connexion&111403>

AUTORISATION DE PRISE DE VUES D'UNE PERSONNE ET D'UTILISATION D'IMAGES LA REPRESENTANT

Je soussigné(e) :

.....

Domicilié(e) :

.....

Pour les personnes majeures

autorise Familles Rurales à enregistrer, reproduire et représenter mon image et/ou ma voix, en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.

n'autorise pas Familles Rurales à enregistrer, reproduire et représenter mon image et/ou ma voix, en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.

Pour les personnes mineures

autorise Familles Rurales à enregistrer, reproduire et représenter l'image et/ou la voix de mon enfant en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.

n'autorise pas Familles Rurales à enregistrer, reproduire et représenter l'image et/ou la voix de mon enfant en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.

Pour les usages exclusifs suivants : journaux Familles Rurales, supports vidéos Familles Rurales, illustrations de documents d'information Familles Rurales, plaquettes annuelles d'information, illustrations du site Internet Familles Rurales, page Facebook de Familles Rurales, communication auprès des partenaires et des différents médias locaux.

Cette autorisation est valable pour une durée de 10 ans.

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, Familles Rurales s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation. En vertu du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, le sujet dispose d'un libre accès aux photos le concernant et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci.**

A :

Le :

Signature :